

Le départ des CFF interpelle deux élus

Délocalisation » La récente décision des Chemins de fer fédéraux (CFF) de fermer leur centre de ressources humaines situé dans le quartier de Beauregard, à Fribourg, inquiète les députés socialistes Simon Bischof (Ursy) et Xavier Ganioz (Fribourg). Dans une question adressée au Conseil d'Etat, ils demandent au Gouvernement fribourgeois ce qu'il compte entreprendre pour «combattre cette fermeture».

Actuellement, le département concerné est réparti sur trois sites: Fribourg, Olten et Berne. Dès le mois de mai, comme déjà annoncé, tous les collaborateurs seront transférés dans de nouveaux locaux à Zollikofen, près de Berne. A Fribourg,

une cinquantaine de personnes sont concernées. Cette centralisation n'entraînera néanmoins aucune suppression de poste.

Pour rappel, le centre de ressources humaines avait été ouvert en 2009 dans les locaux précédemment occupés par CFF Cargo, la division dédiée au trafic des marchandises. Il s'agissait alors d'une promesse faite par les CFF dans le cadre des négociations entre le Conseil d'Etat fribourgeois et l'ancienne régie fédérale concernant la fermeture du centre de CFF Cargo. Dans leur texte, Simon Bischof et Xavier Ganioz demandent au Conseil d'Etat s'il considère que cet accord a été violé. » **NICOLAS MARADAN**

Le parage sera payant partout à la Neuveville

Fribourg » Les habitants de la Neuveville peuvent dire au revoir au disque de stationnement. Des horodateurs vont être posés dans ce quartier de la Basse-Ville dès aujourd'hui. Le préfet ayant débouté le recours de l'Association de quartier de la Neuveville qui voulait éviter le passage à ce régime dans tout le secteur, la ville a le champ libre. Les résidents devront payer 396 francs par année pour obtenir une vignette de stationnement.

«La Neuveville était déjà en partie munie de parcomètres. Cette coexistence avec le disque de stationnement n'avait plus de raison d'être. Ainsi, comme dans les autres zones de la

ville – le quartier du Schoenberg suivra bientôt –, le parage sera désormais payant. La durée autorisée sera fixée à trois heures, pour un montant de 6 francs. Pour les places situées devant la piscine de la Motta, la durée sera limitée à deux heures», indique Jean-Charles Bossens, chef du Service de la police locale et de la mobilité.

Ces modifications s'inscrivent en effet dans une démarche d'uniformisation entreprise depuis quelques années. «Il s'agit de dissuader les pendulaires de venir se parquer au centre au détriment des habitants», souligne Pierre-Olivier Nobs, conseiller com-

munal en charge de la police locale et de la mobilité. Une enquête menée par la ville au Schoenberg l'année dernière pour mesurer l'état de saturation des places de parc avait montré que 43% des 266 cases auscultées étaient occupées par des pendulaires.

Et l'édile de préciser que ces mesures s'inscrivent aussi indirectement dans «une politique d'encouragement des transports publics et de la mobilité douce». Le coût de l'introduction du stationnement payant en Neuveville est estimé à 90 000 francs. Ce montant comprend l'achat des horodateurs et l'adaptation de la signalisation existante. » **IGOR CARDELLINI**

CONSEIL D'ÉTAT

QUATRE CANDIDATS EN LICE
Aucune surprise au moment du dépôt des listes pour le second tour de l'élection au Conseil d'Etat, dont le délai était fixé hier à midi. S'affronteront donc la socialiste Anne-Claude Demierre, la verte Marie Garnier, le démocrate du centre Stéphane Peiry et le socialiste Jean-François Steiert. Le scrutin aura lieu le dimanche 27 novembre prochain et se jouera à la majorité relative. **NM**

NUCLÉAIRE

NON DU PDC FIBROURGEOIS
Le PDC fribourgeois rejette l'initiative des Verts suisses, «Sortir du nucléaire», soumise en votation le 27 novembre prochain. Réunis mardi soir, les délégués se sont opposés par 97 non, 8 oui et une abstention. Le PDC privilégie la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, prévoyant la sortie du nucléaire: selon lui, l'initiative induirait une sécurité d'approvisionnement non garantie. **TG**

FIBROURG

BRISER LEUR SILENCE
Fribourg pour tous, le guichet d'orientation sociale à la route du Criblet 13, accueille l'Association fribourgeoise des malentendants les mercredis 16, 23, 30 et les samedis 19 et 26 novembre, de 9h à 13h. Au programme les samedis, dès 10h 30: conférences, court-métrage *Une journée ordinaire* et apéritif. Et les mercredis dès 9h: conseils sur les appareils, la lecture labiale et les boucles magnétiques. **NR**

CHEZ DUDU

PRO Natura RENONCE
L'association de protection de la nature a décidé de ne pas recourir une seconde fois au Tribunal fédéral contre l'autorisation spéciale délivrée en mai 2015 à l'auberge Chez Dudu, sise sur l'alpage charmeysan de Tissiniva (*La Liberté* du 18 octobre). «Le canton pouvant sans cesse justifier de nouvelles clauses du besoin, la procédure serait sans fin», justifie Pro Natura dans un communiqué. **FB**

PRÉFECTURE

L'UDC SOUTIENT LE PDC
L'UDC Broye soutiendra la démocrate-chrétienne Micheline Guerry-Bersier pour le second tour de l'élection à la préfecture fribourgeoise, qui aura lieu le 27 novembre. La candidate sera opposée à l'indépendant Nicolas Kilchoer. «Nous voulons maintenir l'Entente entre le PDC, le PLR et l'UDC, qui a bien fonctionné lors du scrutin de dimanche dernier», dit le parti via un communiqué. **LMP**

ESTAVAYER

DOUZE HEURES À L'EAU
La Société de sauvetage staviaise organise samedi ses traditionnelles Douze heures nautiques. La 25^e édition se déroulera de 9h à 21h à la piscine du CO d'Estavayer-le-Lac. Gratuite, cette nage populaire s'adresse à toute personne. Les participants sont libres de parcourir la distance qu'ils veulent. Des médailles seront remises pour les nageurs ayant atteint au moins 1000 mètres. **DEF**

Il y a huit ans, lui et ses complices dévalisaient un couple âgé. Cet ex-trafiquant repenti risque gros

Le braqueur-dealer fait son mea culpa

«**MARC-ROLAND ZOELLIG**

Justice » Ils étaient trois contre deux. Trois hommes dans la force de l'âge, armés et encagoulés, contre un couple d'octogénaires qu'ils avaient surpris en plein après-midi dans leur grande maison du bord du lac de Morat en janvier 2008. Ils n'avaient pas choisi leur cible au hasard: sur la boîte aux lettres de la demeure cosse figurait le nom de l'une des plus grosses fortunes du canton de Fribourg. Pendant qu'un quatrième individu faisait le guet à l'extérieur, au volant d'une voiture prête à démarrer, les malfrats s'en étaient pris aux deux occupants des lieux, âgés de 82 et 84 ans.

En chaise roulante et tenu en joue par l'un des individus muni d'un pistolet, le mari avait dû assister, impuissant, au spectacle de son épouse se faisant empoigner et menacer par un second braqueur armé d'un couteau. Après l'avoir emmenée à l'étage, il avait forcé l'octogénaire à lui remettre de l'argent liquide. Pendant ce temps, le troisième malfrat fouillait la maison à la recherche de bijoux. Les hommes avaient ensuite interverti leurs rôles, le fouilleur devenant le porte-flingue, avant de quitter les lieux avec 7000 francs et quelques breloques.

Multirécidiviste du trafic
Contrairement à ses complices, le dernier individu à avoir braqué le pistolet sur l'homme en chaise roulante a été retrouvé. Après l'épisode de la villa de luxe, ce multirécidiviste avait



Après avoir goûté à l'hospitalité rude des autorités judiciaires marocaines, le prévenu multirécidiviste a opéré un travail d'introspection et s'est résolu à confesser ses fautes aux enquêteurs fribourgeois. Keystone

plongé pour trafic de drogue, passant de nombreux mois derrière les barreaux sans toutefois révéler son rôle dans le braquage. Faute d'avoir pu en identifier les auteurs, le Ministère public avait entre-temps classé le dossier.

Libéré en 2012, l'individu n'avait pas tardé à se remettre au trafic, se lançant en véritable professionnel dans un business international de pilules thaïes et de marijuana. Problème: le réseau était infiltré par une taupe de la police et le braqueur, qui jouait un rôle dirigeant dans la structure criminelle, avait été

identifié et placé sous mandat d'arrêt international.

Emprisonné au Maroc

Interpellé en décembre 2013 au Maroc, où il se trouvait en vacances, il avait passé plus d'une année en détention dans une prison des environs de Rabat dont les standards d'hébergement n'ont pas grand-chose à voir avec ceux prévalant en Suisse, même dans les établissements dénoncés par le Tribunal fédéral pour cause de cellules trop exigües. «Dans le premier quartier où j'ai été placé, nous étions cinquante-et-un dans

40 mètres carrés. Il n'y avait qu'un WC. Je n'avais encore jamais vu autant de cafards.»

Transféré par la suite dans un secteur réservé aux étrangers et aux Marocains en mesure de soudoyer l'administration pénitentiaire, il a goûté au luxe local: toujours un seul WC, mais à se partager entre seulement vingt personnes dans 30 m². Il a finalement été extradé vers la Suisse en mars 2015.

Et c'est un homme visiblement changé qui s'est présenté hier devant le Tribunal de la Sarine. Après l'électrochoc marocain, il est passé à table et a

tout avoué. Le trafic de drogue, mais aussi le braquage. «Cet acte immonde m'a hanté durant des années», a affirmé l'homme de 38 ans, qui s'est converti à un courant minoritaire et réformiste de l'islam, persécuté dans de nombreux pays musulmans. «J'étais dans une spirale et une fuite en avant. Je me suis comporté comme un imbécile et un salaud», a-t-il ajouté en parlant de ses activités de dealer. Il a entamé une formation derrière les barreaux et prépare un avenir dont il assure qu'il sera exempt de deal et d'argent facile.

Frédéric Hainard, avocat commis d'office du prévenu, a plaidé en faveur d'une peine bien moindre, conduisant à la libération immédiate de son client. Il convient en effet, selon lui, de comptabiliser à double, voire à triple, la durée de la détention passée au Maroc en raison de la dureté de ses conditions. Le défenseur (et ex-conseiller d'Etat) neuchâtelois a également soutenu que les données récoltées par la taupe ayant infiltré le dossier: le Code de procédure pénale unifié de 2011 est bien plus restrictif sur l'engagement d'agents infiltrés, a soutenu l'avocat.

Le tribunal rendra son jugement mercredi prochain. »

«Je me suis comporté comme un imbécile et un salaud»

Le braqueur

Bien que convaincu de la sincérité de son repentir, le procureur Jean-Frédéric Schmutz n'en a pas moins requis une peine de six ans et demi de prison. Difficile, en se montrant trop «coulant» avec ce leader, de faire passer un message clair après des petites mains du réseau de trafiquants, sur lesquelles il avait un réel ascendant, a justifié le magistrat. En tenant compte du temps qu'il a déjà passé derrière les barreaux, il lui resterait ainsi trois ans et demi à purger.